

Espagnol

Examens finals

Les examens finals comportent, à parts égales (50% - 50%), des épreuves écrites et orales. Ils portent sur chacune des compétences décrites par le CECR : compréhension, expression et interaction orales, compréhension et expression écrites.

L'ensemble des épreuves porte, en principe, sur le programme des deux dernières années.

Le résultat des examens finals vaut pour 50% de la note annuelle. Pour chacune des langues étudiées, la note 4 ou supérieure permet d'obtenir une attestation officielle de l'atteinte du niveau visé, soit B2 pour l'Ecole de maturité.

TABLEAU SYNTHÉTIQUE

Résultats annuels	Examens finals 50%					
	Epreuve écrite 50%			Epreuve orale 50%		
	I	CE 50 %	EE 50 %	IV	CO 33%	EO 67 % monologue + interaction
	II	CE 40%	EE 60%	V	CO 33%	monologue 45% interaction 22%
III	CE 40%	EE 40 - 50%	SL 10 - 20%			

7 Examens de maturité

Les épreuves écrites de compréhension et d'expression, ainsi que l'épreuve d'expression orale offrent le choix entre une thématique littéraire et une thématique culturelle ou sociale, il est obligatoire que la littérature intervienne dans au moins une des épreuves d'expression et qu'une autre thématique soit proposée dans l'autre épreuve d'expression ou en compréhension écrite.

7.1 ECRIT (50%)

Sous la responsabilité de chaque gymnase
Deux parties obligatoires et une partie facultative

7.1.1 Compréhension – lecture (40 à 50%)

Questionnaire se rapportant à la lecture d'un, deux, voire trois textes pour une longueur totale de 2000 à 2500 mots. Environ 30 questions à choix multiples, à réponses ouvertes courtes ou d'une autre typologie adaptée au texte et au niveau ciblé.

Le ou les textes sont extraits de livres, de revues, de magazines ou de journaux et traitent de thèmes littéraires, culturels ou de société.

Ce questionnaire peut être complété par une à trois questions ouvertes. L'évaluation de l'expression peut alors être incluse dans l'épreuve d'expression (cf. ci-dessous).

7.1.2 Expression écrite (40 à 60%)

Rédaction d'un ou deux textes parmi les possibilités suivantes :

- texte argumentatif sur un thème littéraire, culturel ou de société
 - texte créatif, selon des critères connus des élèves
- une partie de cette épreuve peut consister en réponses à des questions ouvertes sur le texte proposé en CE.

La longueur totale attendue est de 400 à 600 mots.

Fourchette à indiquer : 100 mots.

Les différences de longueurs attendues dépendent des choix de scénarios (I, II, III) et des types de textes.

7.1.3 Epreuve facultative

Structure de la langue (SL) : lexique, grammaire (0% à 20%)

Si cette épreuve est proposée, ses points sont intégrés à la partie « expression », qui compose alors 60% de la note, la compréhension comptant par conséquent pour 40% ;

- exercices vérifiant la connaissance de règles de grammaire et/ou de termes ou d'expressions lexicales
- le décompte des points porte exclusivement sur les éléments vérifiés (exemple : une erreur de terminaison d'adjectif n'est pas prise en compte dans un exercice de transposition au passé).

7.2 ORAL (50%)

7.2.1 Expression orale (67%)

Epreuves individuelles, sous la responsabilité de chaque gymnase

- Monologue préparé (temps de préparation 30', passation : env. 10') portant sur un thème littéraire⁷, culturel ou de société:
- Conversation non préparée (env. 5')
 - o discussion avec un des examinateurs, qui peut partir du thème du monologue, et qui comprend une partie conversationnelle sur un sujet non préparé.

L'élève montre qu'il comprend ce qu'on lui dit et sait poser des questions, ainsi qu'y répondre.

Il peut participer à une conversation spontanée.

7.2.2 2. Compréhension de l'oral (33%)

Epreuve collective commune, conception par des commissions ad hoc

Conditions de passation :

- au même moment dans tous les gymnases, par langue ;
- durée de l'examen : 45 minutes ;
- environ 10 à 12 minutes d'écoute d'un ou de plusieurs extraits audios ;
- 2 écoutes, montage unifié des extraits et des silences;
- questionnaire comportant environ 30 questions : QCM, V/F, textes lacunaires, réponses ouvertes courtes (QROC) ou une autre typologie adaptée au texte et au niveau ciblé ;
- la syntaxe et l'orthographe ne sont pas prises en compte.

⁷ Il importe d'éviter la reproduction d'une analyse produite durant l'année.